



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun



**Je suis accompagné(e)
après mon hospitalisation**



J'ai plus de 75 ans et je suis hospitalisé(e)

Je souhaite pouvoir rentrer chez moi.

L'équipe médicale hospitalière peut, avec mon accord, décider de me faire bénéficier du service d'accompagnement Prado pour faciliter mon retour à la maison et être suivi(e) en lien avec mon médecin généraliste/traitant, par un(e) infirmier(e), mon pharmacien et d'autres professionnels de santé selon les besoins identifiés par l'équipe hospitalière.

L'Assurance Maladie, en lien avec les professionnels de santé, met tout en œuvre pour que je puisse rentrer à la maison dans les meilleures conditions.

AVEC PRADO, JE BÉNÉFICIE D'UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Après l'accord de l'équipe médicale, le conseiller de l'Assurance Maladie me rend visite dans l'établissement où je suis hospitalisé(e).

Le conseiller de l'Assurance Maladie :

- 1/ **informe le médecin généraliste/traitant** de mon adhésion à Prado et lui communique les noms des professionnels de santé que j'ai choisis ;
- 2/ **organise la première consultation** suivant la sortie avec le médecin généraliste/traitant. Ce dernier peut m'aider dans le choix des autres professionnels de santé qui vont désormais assurer mon suivi ;
- 3/ **prend contact pour moi** avec l'infirmier(e) pour organiser le premier rendez-vous ;
- 4/ **informe** le pharmacien de la date de ma sortie ;
- 5/ **prend contact** avec d'autres professionnels de santé si besoin, à la demande de l'équipe médicale hospitalière ;
- 6/ **Peut intervenir** pour mettre en place des aides à domicile (aide ménagère, portage de repas) en lien avec le service social de l'établissement.

Le conseiller me contacte pour s'assurer de la bonne réalisation des premiers rendez-vous puis pour un bilan de satisfaction.

Le conseiller m'accompagne sur les aspects administratifs.

En dehors du service d'accompagnement, l'ensemble des professionnels de santé assure mon suivi habituel. Je prends contact avec eux pour toute question d'ordre médical.

Mon « carnet de suivi »

Il contient l'essentiel de ce que je dois savoir pour me maintenir en bonne santé. Remis par l'équipe médicale, il est aussi l'outil de suivi et de communication entre les professionnels de santé qui me suivent après mon retour à domicile. Je le présente à chaque consultation.



Le médecin généraliste/traitant :

- ⊗ **réalise une consultation dans les 7 jours et à 1 mois** suivant mon retour à domicile,
- ⊗ **coordonne les interventions** des différents spécialistes et professionnels de santé qui me suivent,
- ⊗ **adapte mon suivi** et/ou mon traitement si besoin.

L'infirmier(e) :

Effectue en lien avec le médecin,

- ⊗ **un bilan** pour déterminer les besoins liés à mon état de santé,
- ⊗ **des soins infirmiers** selon les besoins du patient.

Le pharmacien :

- ⊗ **délivre** les médicaments et les dispositifs qui me sont prescrits,
- ⊗ **m'accompagne** dans le suivi de mes traitements.

PRADO, LE SERVICE DE RETOUR À DOMICILE APRÈS UNE HOSPITALISATION

C'est un service personnalisé proposé par l'Assurance Maladie. Dès que l'équipe médicale fixe ma date de sortie, tout est organisé avec mon accord, en lien avec elle et mon médecin généraliste/traitant, pour que je puisse rentrer chez moi dans les meilleures conditions.

Comment en bénéficier ?

- 1/ **Je reçois la visite d'un conseiller de l'Assurance Maladie** pendant mon hospitalisation :
 - ⊗ **je communique le nom du médecin généraliste/traitant** qui coordonnera mes soins, **ainsi que celui de l'infirmier(e), du pharmacien et des autres professionnels de santé** qui me suivent habituellement. À défaut, je les choisis dans la liste des professionnels du département (le médecin généraliste/traitant peut m'aider dans ce choix),
 - ⊗ **je complète le bulletin d'adhésion.**
- 2/ **Le conseiller contacte mon médecin généraliste/traitant et l'infirmier(e)** pour planifier avec chacun d'eux un premier rendez-vous et informe le pharmacien de ma sortie.

Un service

- ⊗ **sans engagement de ma part**, je peux y renoncer à tout moment sans incidence sur mes remboursements,
- ⊗ **garantissant la totale confidentialité des données** me concernant, dans le respect du secret médical.

Proposé dans certains établissements, ce service de l'Assurance Maladie est en cours de déploiement.



L'Assurance Maladie en ligne

Sur ameli.fr :

- Je me renseigne sur mes droits et mes démarches.
- J'accède à de l'information santé : maux du quotidien, maladies chroniques, offres de prévention de l'Assurance Maladie.
- Je me connecte à mon compte ameli.

Sur monespacesante.fr :

- Je retrouve mes informations médicales avec



Téléchargez gratuitement les applis ameli et Mon espace santé



Télécharger dans
l'App Store



DISPONIBLE SUR
Google Play